

**DEPARTEMENT DES
LANDES**

SGLB

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Votants : 20

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 30 Mars 2021 à 10h00.

Sous la présidence de Monsieur Bernard LABADIE,
Président.

L'an deux mille vingt-et-un et le trente du mois de Mars, le Comité Syndical du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB), légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Samadet, sous la présidence de Monsieur Bernard LABADIE.

Délégués titulaires présents : Mr AMAROT Serge _ Mme BATS Rosine _ Mr CASSOU-LALANNE Claude _ Mr COSTADOAT Pierre _ Mr DUBECQ Francis _ Mr DUCOS Christian _ Mr DUFAU Jean-Jacques _ Mr DUPONT-BRETHES Jean-Yves _ Mr DUPREUILH Patrick _ Mr DUTOYA Eric _ Mr LABADIE Bernard _ Mr LABAT Alain _ Mr Mr LARREZET Robert _ Mr LARROZE Lucien _ Mr MONJARET Patrick _ Mr PEDELABAT Marc _ Mr TASTET Bernard _ Mr TERNUS Henri

Délégués titulaires excusés : Mr BARON David _ Mr BAZILE Jean-Patrick _ Mr BOUDIGUE Xavier _ Mr BOULIN Thierry _ Mr CANTON Jean _ Mr CARRERE Sébastien _ Mme CAZAUBON Isabelle _ Mme DE FILIPPO Danièle _ Mr DE LESDAIN François _ Mr DEBIN Thomas _ Mr DEGOS Eric _ Mr DEHEZ Gérard _ Mr DESLOUS Christian _ Mr DUBICQ Gilbert _ Mme DUCOURNAU Nadège _ Mr DUPOUY Emmanuel _ Mr DUSSAU Paul _ Mr FALCOU Dominique _ Mr FARTHOUAT Jean-Jacques _ Mr LABORDE Benoît _ Mr LABORDE Clément _ Mme LAFARGUE-ANACLET Geneviève _ Mme LAFON Karine _ Mr LALANNE Guillaume _ Mme LAMUDE Patricia _ Mme LARRIEU Claudette _ Mr LOUBERE Sébastien _ Mr MARINÉ Benoît _ Mr MOURA Jean-Pierre _ Mr SAINT-PALAIS Thierry _ Mr TAFFARD Benoît _ Mr TASTET Christophe

Délégués suppléants excusés : Mr CARJUZZA Fabien _ Mr DUPOUY Philippe

A donné pouvoir : Mme LARRIEU Claudette a donné pouvoir à Mr PEDELABAT Marc _ Mr CANTON Jean a donné pouvoir à Mr LARROZE Lucien

Secrétaire de séance : Mme AMAROT Aurélie

Date de convocation : 17 Mars 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 Février 2021

**Le conseil syndical
à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

DCS2021-07 : Budget Primitif 2021

Le Budget 2021 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 068 007.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 207 532.00 €

Pour rappel :

Dépenses Investissement :	207 532.00 € (dont 34 966.49 € de RAR)
Recettes Investissement :	207 532.00 € (dont 34 476.93 € de RAR)

Après en avoir débattu, le Comité Syndical :

APPROUVE le Budget Primitif 2021

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Votants : 20

DCS2021-08 : Convention de mise à disposition des matériels et logiciels au SBVL

CONSIDÉRANT le caractère similaire des missions à caractère administratif confiées au SGLB en tant que syndicat de rivière intervenant à l'échelle de l'ensemble des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus et au SBVL en tant que syndicat de rivière intervenant à l'échelle de l'ensemble du bassin versant des Luys,

CONSIDÉRANT la mise à disposition du secrétariat avec le Syndicat du bassin versant des Luys,

CONSIDÉRANT le pôle administratif du Syndicat du bassin versant des Luys est basé de manière permanente dans les locaux du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts, et du Bahus (SGLB)

Les frais liés aux matériels, logiciels, fournitures et tout autre matériel seront mutualisés entre les deux structures pour toute la durée de la convention,

Après discussion, le Comité Syndical DECIDE :

- **DONNE SON ACCORD** pour la mise à disposition des matériels et logiciels avec le SBVL, à partir du 1^{er} Janvier 2021, renouvelable selon les conditions prévues par la convention de mise à disposition entre le Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts, et du Bahus (SGLB) et le Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec le SBVL, et tous les documents correspondants pour ce faire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.